



Assurance non résiliée par nouvel assureur

Par **Monie**, le **04/02/2008** à **06:33**

Bonjour,

Voilà, l'assurance pour mon chien étant devenue trop cher (chez Generali) j'ai souscrit chez un autre assureur (ECA St Bernard) pour un prix moitié moins cher.

Lors de la souscription, ils m'ont proposé de s'occuper de la résiliation de mon ancienne assurance. Je leur ai envoyé tous les documents (coordonnées courtier Generali, n° contrat ect...)

J'ai signé le contrat en avril pour une prise en charge effective qu'à partir de novembre (date anniversaire de mon ancienne assurance pour permettre la résiliation).

En octobre j'ai envoyé un mail pour leur demander confirmation qu'ils s'occupaient bien de la résiliation, sans réponse j'ai appelé et au téléphone on m'a dit que oui, pas de soucis...

Or je me rend compte qu'ils n'ont jamais résilié l'ancienne assurance et je me retrouve depuis 3 mois à payer les 2 !!!

Ils ne répondent pas à mes mails ni à mes messages téléphoniques...

Si quelqu'un peut m'aider, sait quels sont les recours, des conseils ou solutions...

Merci beaucoup d'avance !

Monie

Par **jeetendra**, le **04/02/2008** à **10:13**

bonjours, la nouvelle compagnie d'assurance aurait dû resilier votre ancien contrat d'assurance vous pouvez les poursuivre ils ont engagé leur responsabilité contractuelle en application de l'article 1147 du code civil, ils doivent vous indemniser du prejudice subi et faire le necessaire pour la resiliation sans tarder, envoyer leur à cet effet une lettre recommandée avec accusé de reception, courage, cordialement